

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt deux, le lundi quatre juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	8
Votants	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, M. DUMAURE Arnaud.

Absents: Mme PESQUIER Marie-Eugénie, Mme GAILLARD Christine, Mme PATRIS Hélène,

Secrétaire: Mme DUMAS Natacha

N° 2022-24 : Fonds de solidarité RIBERACOIS UDM 24

Monsieur le Maire expose :

La région du Ribéracois a été récemment le théâtre d'un évènement climatique très violent ayant entraîné pour l'ensemble des populations y résidant de lourds dégâts matériels. Comme en pareil cas, avec l'ensemble des forces vives de leurs territoires respectifs, les maires et les élus municipaux ont su réagir. Avec l'aide des institutions de l'État, du département et l'intervention rapide des organes de sécurité (au premier rang desquelles les sapeurs-pompiers), les secours d'urgence ont pu être rapidement apportés sur place. Un élan de solidarité est nécessaire et doit s'exprimer à l'intérieur de notre département.

Sur proposition du bureau et répondant à des demandes exprimées ces derniers jours par plusieurs maires, l'Union Départementales des Maires de Dordogne a mis sur pied **un fonds de solidarité** que chaque commune pourra abonder, si le Conseil municipal le souhaite, au bénéfice des communes impactées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'octroyer une aide de **150 €** au fonds de solidarité mis en place par l'UDM 24.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 19 juillet 2022

Le Maire, Claude SAUTIER

Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 19/07/2022

Publié le 19/07/2022